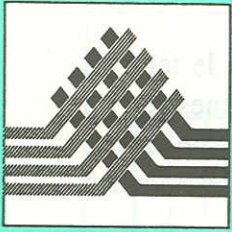


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
Division Conjoncture de l'emploi et du Marché du travail

Numéro 263 – 11 février 1992

## LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU TROISIÈME TRIMESTRE 1991

### Nette reprise des recrutements dans les grands établissements

Au cours du troisième trimestre 1991, les recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus enregistrent une forte croissance. En données corrigées des variations saisonnières, le taux d'entrée (1) passe en effet de 6,8% au second trimestre à 7,6% au troisième trimestre retrouvant de ce fait un rythme plus soutenu. C'est dans l'Industrie que l'on observe la plus forte augmentation puisque le taux d'entrée passe de 4,5% au second trimestre à 5,3% ce trimestre.

Cependant, dans le même temps, le taux de sortie (1) tous motifs confondus augmente et retrouve les niveaux atteints en fin d'année 1989 et 1990 pour atteindre 7,7% ce trimestre contre 7,5% au trimestre précédent.

(1) Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre multiplié par 100.

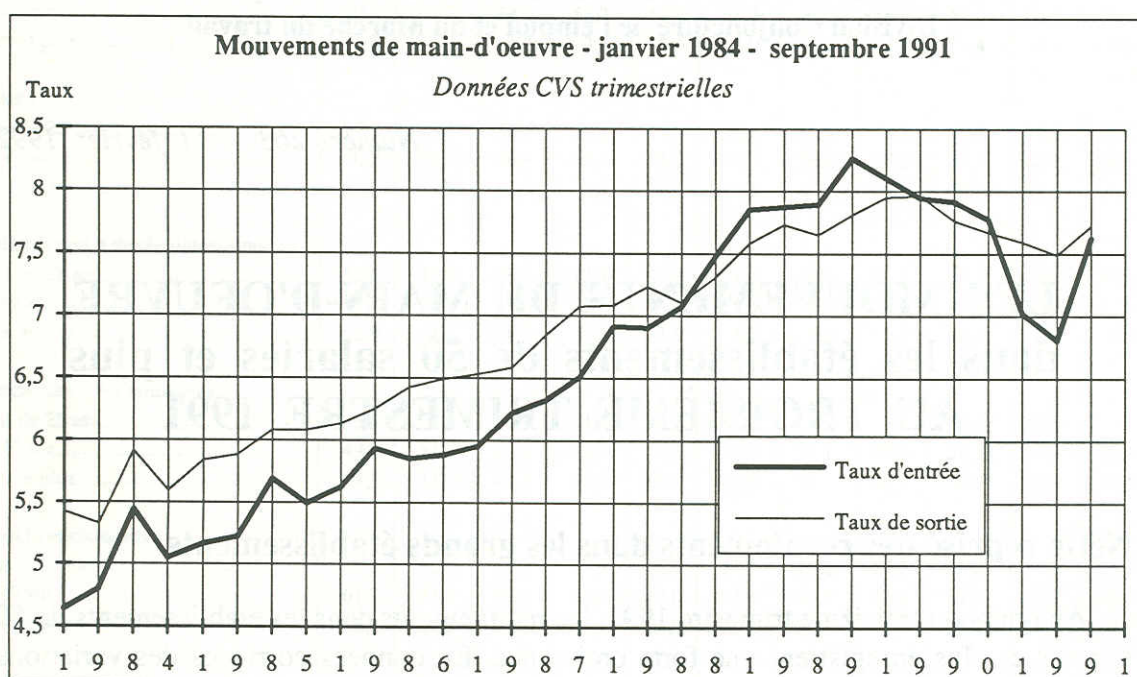


SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

La forte augmentation du taux d'entrée est essentiellement provoquée par la croissance des recrutements sur contrat à durée déterminée observée dans tous les secteurs d'activité mais aussi par la bonne tenue des recrutements sur contrat à durée indéterminée dans l'Industrie et le Tertiaire.

Le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée reste stable et le taux de démissions enregistre une légère progression (1,8% contre 1,7% au second trimestre). Le taux de sortie pour licenciement économique qui dans l'industrie n'avait cessé de croître durant les quatre trimestres précédents s'infléchit légèrement pour se situer désormais à 0,5% contre 0,6% au second trimestre.

En conclusion, les mouvements enregistrés au cours du troisième trimestre 1991 se soldent par une baisse de l'emploi dans les établissements de 50 salariés et plus limitée à - 0,1%. Rappelons que dans l'ensemble des établissements, les effectifs salariés ont augmenté de + 0,2% au cours de ce même trimestre.



### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.850.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6.500.000 personnes au début de l'année 1991.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 15 régions dont l'Ile de France. A compter de 1991, toutes les exploitations trimestrielles se feront prioritairement sur 15 régions.

